

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2023**

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO,
Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT et Arnaud SAUVAIRE.

Absent : Céline BELLARA ayant donné procuration à Magali GUEIDAN
Sabine DA COSTA ayant donné procuration à Alain TROCHARD
Sophie BROS ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO
Nicolas WISNIEWSKI ayant donné procuration à Didier BROS

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 janvier 2023.

Date de la convocation : 17 février 2023

Sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023
- Délibération : vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 Commune et M49
- Délibération : cession terrain Zagari
- Délibération : engagement de crédits pour 2023
- Forêt communale
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Délibération : vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 Commune et M49 et affectation des résultats

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats de clôture des comptes administratifs et des comptes de gestion de la Commune et de la M49 (assainissement) et annonce les chiffres de l'exercice 2022, chapitre par chapitre. Après discussion, il est procédé au vote et à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 de la commune et de la M49, ainsi qu'à l'affectation de résultats. Madame la Maire n'a pas pris part à la délibération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : cession terrain Zagari

La délibération prise lors du conseil municipal du 30 janvier 2023 doit être modifiée et complétée des précisions suivantes : « la cession du terrain à Mr et Mme Zagari est de 20 m², dont 16 m² issu de la parcelle B 862 et 4 m² issus du domaine public non cadastré ». Après discussion, le conseil municipal accepte la modification de la délibération du 30 janvier 2023.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : engagement de crédits pour 2023

Pour pouvoir mandater les factures d'investissement avant le vote du budget 2023, une délibération doit être prise, afin d'autoriser la commune à payer les mandats, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, pour la commune et pour l'assainissement. Après discussion, le conseil municipal accepte cette délibération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Forêt communale

La commune est en cours d'acquisition de parcelles de bois auprès de la SAFER. Un contact sera pris à ce moment-là avec l'ONF pour étudier l'intégration de ces possibles nouvelles parcelles à la gestion de la forêt communale par ce service.

Questions diverses

- Des parents d'enfants habitant chemin du Temple ont rencontré madame la Maire et ont exprimé une vive inquiétude quant à la traversée de la RD6110 pour rejoindre l'arrêt des transports scolaires. Une réunion est programmée le vendredi 10 mars 2023 à 19 heures, afin d'échanger et envisager des solutions pour sécuriser ce passage piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

La Maire,



Les conseillers municipaux,

(Handwritten signatures of the municipal council members)